



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

12 JAN. 2004

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'ÉQUIPEMENT

SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE
DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

SERVICE DE L'ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

BUREAU DE L'AIDE AUX VICTIMES
ET DE LA POLITIQUE ASSOCIATIVE

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les Procureurs généraux près les cours d'appel**

N° NOR : NOR JUS G : 0460004C

N° CIRCULAIRE : DAGE 04/01/E

Référence de classement :

Mots-clés : Statistiques, aide aux victimes, contrôle judiciaire, mesures alternatives aux poursuites, médiation familiale civile

Titre détaillé : Statistiques d'activité des associations d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire, de mesures alternatives aux poursuites et de médiation familiale civile et des lieux-rencontres parents-enfants

Texte(s) source(s) : Décision du Comité de programmation de la statistique et des études du 27 octobre 2000

Publiée : BO : JO : Internet : Intranet :

Modalités de diffusion de la circulaire et de ses annexes :

Un exemplaire adressé à chacun des destinataires
et aux magistrats délégués à la politique associative

Pièces jointes : 1/ *Circulaire*
2/ *Courrier transmis aux associations*
3/ *Quatre formulaires statistiques*

DAGE - SDSSE

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
Télécopie : 01 44 77 73 24

Depuis l'année 2001, la gestion des enquêtes statistiques auprès des associations d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire, de mesures alternatives aux poursuites est confiée à la Sous-direction de la Statistique, des Etudes et de la Documentation de la DAGE.

La collecte des informations, le contrôle de qualité, l'élaboration et la diffusion des principaux résultats sont assurés par le Centre d'exploitation statistique (CES) de cette sous-direction.

Le processus budgétaire continue de s'appuyer sur les informations statistiques rassemblées grâce à ces enquêtes.

Statistiques 2003

- Le comité de programmation des études et des statistiques de novembre 2002 a décidé que l'enquête annuelle sur la médiation familiale civile et les lieux de rencontre parents-enfants, menée auparavant par la DACS, serait désormais confiée à la Sous Direction de la Statistique, des Etudes et de la Documentation de la DAGE. En effet, cette enquête s'apparente grandement, par sa conception, aux enquêtes socio-judiciaires en matière pénale et bien souvent concernent les mêmes associations. En regroupant ces enquêtes, nous assurons à la fois une meilleure cohérence entre les réponses mais surtout une importante économie de moyens. En effet, pour toutes les associations multi-activités, les envois et les relances seront ainsi regroupés.

- Vous trouverez ci-joint, pour votre information, les quatre questionnaires distincts, que les associations devront renseigner en fonction de leur champ de compétence en 2003 :

- aide aux victimes (questionnaire vert) ;
- contrôle judiciaire (questionnaire jaune or) ;
- alternatives aux poursuites (questionnaire bleu)
- médiation familiale civile et des lieux-rencontres parents-enfants (questionnaire nouveau de couleur lilas).

En dehors du nouveau questionnaire sur la médiation familiale civile, les autres questionnaires n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'année précédente.

- Comme l'an passé, pour alléger la tâche des cours d'appel et raccourcir les délais de l'enquête, ceux-ci seront directement adressés par le Centre d'exploitation statistique de Nantes aux associations inscrites sur la liste que vous nous avez fait parvenir.

Une fois renseignés, les questionnaires seront retournés par les associations *en double exemplaire*, un premier à votre intention, un second au Centre de Nantes, lequel en effectuera l'exploitation.

Pour des résultats rapidement disponibles, le Centre de Nantes a demandé que les questionnaires soient retournés **avant le 15 février 2004**. Il effectuera lui-même les relances auprès des associations qui ne respecteraient pas cette date limite.

J'attire votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que les états statistiques soient remplis avec soin et remis dans les délais requis. Tout message que vous pourrez adresser en ce sens aux associations sera le bienvenu.

- Les bilans statistiques pour l'exercice 2003 vous seront restitués, au plus tard en octobre 2004, dans la collection "Données Locales" (papier et mise en ligne sur Intranet justice). Ils vous permettront d'avoir une vision d'ensemble sur l'activité des associations de votre ressort, et de les comparer avec l'activité de l'ensemble des associations. Ils pourront utilement être communiqués aux magistrats délégués à la politique associative de votre cour.
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Lemaître (Centre d'exploitation statistique - 02 51 89 88 21), ou Madame Damaret (Centre d'exploitation statistique - 02 51 89 88 03) qui se tiennent à votre disposition comme le chef de Centre Monsieur Prévot (02 51 89 88 01).

Mise à jour du fichier des associations

L'envoi des questionnaires et les relances nécessaires se font à partir du fichier des associations constitué spécifiquement et mis à jour à partir des listes récentes que vous nous avez communiquées. Elles ne vous sont donc pas redemandées pour cette année.

Campagne 2005 pour les associations socio-judiciaires d'aide aux victimes, de mesures alternatives aux poursuites, de contrôles judiciaires et d'enquêtes pénales

Pour améliorer la connaissance des activités des associations et des publics qu'elles suivent, le Conseil de la Statistique du ministère de la Justice, le 3 octobre 2003, a décidé que les statistiques officielles de la Chancellerie sur les associations seraient désormais construites à partir de **données individuelles anonymisées**, en lieu et place de compteurs. Cette décision s'inscrit directement dans les objectifs de la réforme du financement des associations.

Cette décision sera effective sur l'exercice 2004, c'est à dire pour la campagne qui démarrera début 2005.

Un groupe de travail piloté par le SADJPV et associant les fédérations nationales et les directions concernées de la Chancellerie a défini les informations individuelles qui seraient nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Pour l'aide aux victimes, le contenu des informations à transmettre est identique à ce qui est actuellement demandé.

Pour les mesures alternatives aux poursuites, les informations supplémentaires concernent :

- le TGI demandeur
- les dates de réquisition du tribunal et de réception de la demande par l'association
- les dates de début et de fin de prise en charge de la mesure (pour les classements sous condition, les médiations pénales et les compositions pénales)
- la date de traitement pour le rappel à la loi

Pour les activités présentencielles, les informations supplémentaires concernent :

Pour les enquêtes :

- le TGI demandeur
- la date de réquisition du tribunal
- les dates de saisine de l'association et de fin de la mesure
- le sexe, l'âge et la nationalité de la personne
- la nature de l'infraction

Pour les contrôles judiciaires :

- le TGI demandeur
- les dates de réquisition du tribunal
- la date de saisine de l'association
- les dates de début et de fin de prise en charge de la mesure
- la date de naissance de la personne (au lieu de l'âge)
- le quantum de la peine si PPL
- l'indicateur et la durée de la détention provisoire.

Le module sur le financement sera revu afin de tenir compte des nouvelles modalités de financement.

Le tableau sur les personnels sera commun à toutes les activités, y compris à la médiation familiale, afin d'améliorer sa qualité en diminuant les risques de double compte et d'omission.

De nouveaux traitements informatiques

La remontée de données individuelles nécessite que les associations soient équipées d'un logiciel de gestion intégrant un module d'extraction de ces données.

Citoyens et Justice pilote la réécriture du logiciel couvrant le secteur présentiel et les alternatives aux poursuites, à savoir :

- le contrôle judiciaire socio-éducatif
- les enquêtes sociales rapides et les enquêtes de personnalité
- la médiation pénale, le classement sous condition, le rappel à la loi, la composition pénale.

En plus des modules d'extraction, ce nouveau produit intégrera les fonctionnalités suivantes :

- la gestion des dossiers au quotidien dont les éditions nécessaires au suivi des mesures
- la connaissance de publics concernés
- la production de tableaux de bord (Stocks et flux de mesures, délai de mise en œuvre, etc...)

Les associations qui ne disposent pas de logiciel peuvent le commander auprès de Citoyens et Justice (federation@citoyens-justice.fr, Tél. : 05 56 99 29 24).

Le logiciel INAVEM-STATS, couvrant les activités d'aide aux victimes, de médiation pénale et d'administration ad'hoc, sera disponible dans une nouvelle version en début d'année 2004. Les associations qui n'en disposent pas encore peuvent le commander auprès de l'Inavem (contact @inavem.org).

Si ces nouveaux produits n'étaient pas disponibles dès le début de l'année 2004, une reprise des dossiers en cours au 1er janvier 2004 ou ouverts entre le premier janvier 2004 et la mise en production du logiciel serait nécessaire.

Pour les associations qui souhaitent développer leurs propres outils, la Chancellerie a élaboré un cahier des charges des extractions statistiques. Il est disponible sur simple demande auprès de Madame Cadenel (Tel. 01 44 77 66 41) ou Nicole.Cadenel@justice.gouv.fr.

Cette décision du Conseil de la Statistique, dont nous mesurons les conséquences qu'elle peut avoir sur les pratiques des associations, a été prise d'un commun accord entre la Chancellerie et les fédérations.

Ainsi, les questionnaires papier joints à cet envoi sont les derniers que vous recevrez.

Au 1er janvier 2005, seuls les fichiers informatiques seront acceptés. L'utilisation d'un logiciel avec un module statistique labellisé Chancellerie sera inscrit dans le cadre des conventions signées entre les Cours d'Appel et les Associations.

Par ailleurs, le Conseil de la statistique a aussi préconisé la communication électronique pour ses relations avec ses partenaires. Il est donc fortement recommandé aux associations de s'équiper d'un accès Internet, de préférence haut débit, pour nous transmettre les statistiques annuelles.

Cette réforme ne concerne pas les associations de médiation familiale civile pour lesquelles l'enquête se poursuivra sous forme de questionnaire papier.

***Le chargé de la Sous-direction
de la Statistique, des Etudes
et de la Documentation***



Baudouin SEYS

***Le chef du Service de
l'Accès au Droit et à la Justice
et de la Politique de la Ville***



Marie-Christine LEROY

**ETAT STATISTIQUE RECAPITULATIF
DES MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES EN 2003**

Nom de l'association	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Date de début de l'activité	
Président de l'association	
Responsable des mesures alternatives aux poursuites	
TGI auprès desquels l'association intervient régulièrement	

1 - Personnel

1.1 - salariés

	Ensemble des missions (mesures alternatives aux poursuites)		Rappel à la loi		Classement sous condition		Médiation pénale	
	Effectif total	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	
TOTAL	1 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>
Chef de service ou directeur	9 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	12 <input type="text"/>	13 <input type="text"/>	14 <input type="text"/>	15 <input type="text"/>	16 <input type="text"/>
Educateur(s)	17 <input type="text"/>	18 <input type="text"/>	19 <input type="text"/>	20 <input type="text"/>	21 <input type="text"/>	22 <input type="text"/>	23 <input type="text"/>	24 <input type="text"/>
Autre(s) travailleur(s) social(aux)	25 <input type="text"/>	26 <input type="text"/>	27 <input type="text"/>	28 <input type="text"/>	29 <input type="text"/>	30 <input type="text"/>	31 <input type="text"/>	32 <input type="text"/>
Psychologue(s)	33 <input type="text"/>	34 <input type="text"/>	35 <input type="text"/>	36 <input type="text"/>	37 <input type="text"/>	38 <input type="text"/>	39 <input type="text"/>	40 <input type="text"/>
Secrétaire(s)	41 <input type="text"/>	42 <input type="text"/>	43 <input type="text"/>	44 <input type="text"/>	45 <input type="text"/>	46 <input type="text"/>	47 <input type="text"/>	48 <input type="text"/>
Personnel(s) d'entretien	49 <input type="text"/>	50 <input type="text"/>	51 <input type="text"/>	52 <input type="text"/>	53 <input type="text"/>	54 <input type="text"/>	55 <input type="text"/>	56 <input type="text"/>
Autres	57 <input type="text"/>	58 <input type="text"/>	59 <input type="text"/>	60 <input type="text"/>	61 <input type="text"/>	62 <input type="text"/>	63 <input type="text"/>	64 <input type="text"/>

* Equivalent temps plein à renseigner en centième – ex : une personne à mi-temps : 0,50.

1.2 - Non salariés

TOTAL	33	<input type="text"/>	34	<input type="text"/>	35	<input type="text"/>	36	<input type="text"/>
Percevant une indemnité à l'acte	37	<input type="text"/>	38	<input type="text"/>	39	<input type="text"/>	40	<input type="text"/>
Ne percevant pas d'indemnité à l'acte	41	<input type="text"/>	42	<input type="text"/>	43	<input type="text"/>	44	<input type="text"/>

2 - Frais de justice

	Frais de justice perçus en 2003 (hors frais de déplacement)	Reversements aux intervenants en 2003 (hors frais de déplacement)
Rappel à la loi		
Classements sous condition		
Médiation pénale		

3 - Activité

3.1 - Le rappel à la loi

Nombre total de mesures reçues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2003	45	<input type="text"/>
Nombre total de mesures traitées dans l'année 2003 (quelle que soit la date où elles ont été confiées à l'association)	46	<input type="text"/>

3.2 - Les classements sous condition

Mesures reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2003

selon le type de mesure :

Réparation du dommage	48	<input type="text"/>
Régularisation d'une situation	49	<input type="text"/>
Orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle	50	<input type="text"/>
Total	51	<input type="text"/>

Mesures traitées dans l'année 2003

(quelle que soit la date où elles ont été confiées à l'association)

selon le comportement de l'auteur des faits :

Nombre de mesures dans lesquelles l'auteur a respecté
les obligations imparties

53

Nombre de mesures dans lesquelles l'auteur n'a pas respecté
les obligations imparties

54

Total

55

3.3 - Les mesures de médiation pénale

Mesures reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2003

selon les faits à l'origine de la mesure :

Vol

57

Violences intra-familiales

58

Autres CBV

59

Non présentant d'enfant

60

Non paiement de pension alimentaire

61

Dégradations

62

Injures

63

Infractions à l'environnement

64

Autres

65

Non renseigné

66

Total

67

Mesures terminées au 31 décembre de l'année 2003

(quelle que soit la date où elles ont été confiées à l'association)

selon la durée des mesures :

Moins de 1 mois

69

De 1 mois à moins de 3 mois

70

3 mois et plus

71

Non renseigné

72

Total

73

selon le résultat obtenu :

Nombre de mesures terminées ayant abouti à un accord respecté par l'auteur	74	<input type="text"/>
Nombre de mesures terminées n'ayant pas abouti	75	<input type="text"/>
Total (la rubrique 76 doit être égale à la rubrique 73)	76	<input type="text"/>

Mesures terminées n'ayant pas abouti

En raison de :

Refus de la procédure par l'une des parties	751	<input type="text"/>
Refus de la procédure par les deux parties	752	<input type="text"/>
Refus du protocole par l'une des parties	753	<input type="text"/>
Refus du protocole par les deux parties	754	<input type="text"/>
Non respect des obligations par l'auteur	756	<input type="text"/>
Non présentation de l'une des parties	757	<input type="text"/>
Non présentation des deux parties	758	<input type="text"/>
Autres	759	<input type="text"/>
Non renseigné	760	<input type="text"/>
Total (la rubrique 761 doit être égale à la rubrique 75)	761	<input type="text"/>

Etabli par M :

Téléphone :

Télécopie :

**ETAT STATISTIQUE RECAPITULATIF
DE L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS DE CONTROLE JUDICIAIRE EN 2003**

A - INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSOCIATION

Nom de l'association	
Adresse	
Téléphone	
Date du début de l'activité	
Président de l'association	
Responsable du contrôle judiciaire	
TGI auprès desquels l'association intervient régulièrement	

1 - Personnel

	Ensemble des missions (contrôle judiciaire + enquêtes)	Contrôle judiciaire	Enquêtes rapides dont POP	Enquêtes de personnalité
	Effectif total	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*	Nombre en ETP*
1.1 - salariés	1 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>
Chef de service ou directeur	5 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>
Educateur	9 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	12 <input type="text"/>
Autre travailleur social	13 <input type="text"/>	14 <input type="text"/>	15 <input type="text"/>	16 <input type="text"/>
Psychologue	17 <input type="text"/>	18 <input type="text"/>	19 <input type="text"/>	20 <input type="text"/>
Secrétaire	21 <input type="text"/>	22 <input type="text"/>	23 <input type="text"/>	24 <input type="text"/>
Personnel d'entretien	25 <input type="text"/>	26 <input type="text"/>	27 <input type="text"/>	28 <input type="text"/>
Autres	29 <input type="text"/>	30 <input type="text"/>	31 <input type="text"/>	32 <input type="text"/>

* Equivalent temps plein à renseigner en centième – ex : une personne à mi-temps : 0,50.

1.2 - Non salariés

Percevant une indemnité à l'acte	33 <input type="text"/>	34 <input type="text"/>	35 <input type="text"/>	36 <input type="text"/>
Ne percevant pas d'indemnité à l'acte	37 <input type="text"/>	38 <input type="text"/>	39 <input type="text"/>	40 <input type="text"/>

2 - Frais de justice

Au titre de :	Perçus en 2003 (hors frais de déplacement)	Réservés aux intervenants en 2003 (hors frais de déplacement)
Contrôle judiciaire socio-éducatif		
Enquête sociale rapide		
Enquête de personnalité		

B - ACTIVITE DE L'ASSOCIATION PENDANT L'ANNEE 2003

1 - Enquêtes pénales

1.1 - Enquêtes sociales rapides (reçues entre le 01/01 et le 31/12 de l'année 2003)

Nombre total (la rubrique 41 doit être égale au total des rubriques 42, 43 et 44)

41

• ordonnées par le parquet

42

dont :

Art. 41, alinéa 6 du CPP

42a

Art. 145-5 du CPP

42b

• ordonnées par le juge d'instruction
(art. 81, alinéa 7 du CPP)

43

• autres

44

Si oui, précisez qui les a ordonnées :

--

1.2 - Enquêtes de personnalité ordonnées par le juge d'instruction (reçues entre le 01/01 et le 31/12 de l'année 2003)

Nombre total

45

dont enquêtes de personnalité - art. 81 alinéa 6 du CPP - (mis en examen)

45a

dont enquêtes de personnalité - art. 81-1 du CPP - (victimes)

45b

2 - Contrôle judiciaire

2.1 - Volume d'activité

2.1.1 - Nombre de mesures confiées à l'association en 2003	46	<input type="text"/>
dont :		
concernant des mineurs de moins de 16 ans	46a	<input type="text"/>
concernant des mineurs de 16 à moins de 18 ans	46b	<input type="text"/>
concernant des majeurs	46c	<input type="text"/>
2.1.2 - Nombre de mesures qui ont pris fin en 2003 (quelle que soit la date où elles ont été confiées à l'association)	47	<input type="text"/>
2.1.3 - Nombre de mesures en cours au 31/12/2003	48	<input type="text"/>

2.2 - Les mesures de contrôle judiciaire qui ont pris fin en 2003

2.2.1 - Caractéristiques sociologiques des personnes confiées à l'association (cf. 2.1.2)

Sexe

Hommes	49	<input type="text"/>
Femmes	50	<input type="text"/>
Non renseigné	51	<input type="text"/>

Age au début de la mesure

Moins de 16 ans	52a	<input type="text"/>	De 30 à moins de 40 ans	56	<input type="text"/>
De 16 à moins de 18 ans	52b	<input type="text"/>	De 40 à moins de 50 ans	57	<input type="text"/>
De 18 à moins de 21 ans	53	<input type="text"/>	De 50 à moins de 60 ans	58	<input type="text"/>
De 21 à moins de 25 ans	54	<input type="text"/>	60 ans et plus	59	<input type="text"/>
De 25 à moins de 30 ans	55	<input type="text"/>	Non renseigné	60	<input type="text"/>

Nationalité

Français	61	<input type="text"/>	Etrangers hors CEE	63	<input type="text"/>
Ressortissants CEE	62	<input type="text"/>	Non renseignée	64	<input type="text"/>

Situation de famille

Célibataire	65	<input type="text"/>	Divorcé ou séparé	68	<input type="text"/>
Marié ou vie maritale	66	<input type="text"/>	Non renseignée	69	<input type="text"/>
Veuf	67	<input type="text"/>			

Activité en début de mesure

Actifs salariés	70	<input type="text"/>	Inactifs	73	<input type="text"/>
Actifs non salariés	71	<input type="text"/>	Non renseignée	74	<input type="text"/>
Demandeurs d'emploi	72	<input type="text"/>			

Activité en fin de mesure

Nombre de personnes demandeurs d'emploi au cours de la mesure 75

Nombre de ces personnes se trouvant en fin de mesure dans l'une des situations suivantes :

Ayant trouvé un emploi	76	<input type="text"/>	Autres	79	<input type="text"/>
Suivant une formation	77	<input type="text"/>	Non renseigné	80	<input type="text"/>
Inscrites à l'ANPE	78	<input type="text"/>			

Hébergement

	Au début de la mesure	A la fin de la mesure
Précaire, sans domicile fixe	81 <input type="text"/>	87 <input type="text"/>
Foyer	82 <input type="text"/>	88 <input type="text"/>
Stable autonome	83 <input type="text"/>	89 <input type="text"/>
Stable non autonome	84 <input type="text"/>	90 <input type="text"/>
Autre	85 <input type="text"/>	91 <input type="text"/>
Non renseigné	86 <input type="text"/>	92 <input type="text"/>

2.2.2 - Prise en charge relative aux personnes présentant une conduite addictive

Nombre de personnes présentant une conduite addictive 93

Dont :

dépendance aux drogues illicites	93 bis	<input type="text"/>
dépendance à l'alcool	93 ter	<input type="text"/>
dépendance aux médicaments	93 qt	<input type="text"/>
dépendance polymorphe	93 quinter	<input type="text"/>

Mesures spécifiques mises en place par l'association

Nombre de personnes bénéficiant d'un suivi psychologue ambulatoire	94	<input type="text"/>				
Nombre de personnes bénéficiant d'un suivi médical ambulatoire	95	<input type="text"/>				
Nombre de personnes bénéficiant d'une admission dans un centre de cure ou de post-cure	96	<input type="text"/>				
Nombre de personnes bénéficiant d'une admission en appartement thérapeutique	97	<input type="text"/>				
L'association est-elle inscrite dans la convention Départementale d'objectifs ?		<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: center;">oui</td> <td style="text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="text"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="text"/></td> </tr> </table>	oui	non	<input type="text"/>	<input type="text"/>
oui	non					
<input type="text"/>	<input type="text"/>					

2.2.3 – Origine des mesures de contrôles judiciaires

Nombre de mesures décidées

Ab initio	98	<input type="text"/>
Après détention provisoire	99	<input type="text"/>
Non renseigné	100	<input type="text"/>

Nombre de mesures décidées dans le cadre d'une procédure criminelle

Total	101	<input type="text"/>	Vols qualifiés et recels	104	<input type="text"/>
Homicides volontaires	102	<input type="text"/>	Autres crimes	105	<input type="text"/>
Viols	103	<input type="text"/>	Non renseigné	106	<input type="text"/>

Nombre de mesures décidées dans le cadre d'une procédure correctionnelle

Total	107	<input type="text"/>	Escroquerie, abus de confiance	114	<input type="text"/>
Agressions sexuelles autres que viols	108	<input type="text"/>	Usage de stupéfiants	115	<input type="text"/>
Coups et blessures volontaires	109	<input type="text"/>	Autre ILS	116	<input type="text"/>
Homicides involontaires	110	<input type="text"/>	Abandon de famille	117	<input type="text"/>
Blessures involontaires	111	<input type="text"/>	Non représentation d'enfants	118	<input type="text"/>
Conduite en état alcoolique	112	<input type="text"/>	Autres délits	119	<input type="text"/>
Vols, recels	113	<input type="text"/>	Non renseigné	120	<input type="text"/>

2.2.4 – Fin des mesures de contrôle judiciaire

Nombre de mesures dont la durée a été de :

Moins de 3 mois	121	<input type="text"/>	1 an et plus	124	<input type="text"/>
3 mois à moins de 6 mois	122	<input type="text"/>	Non renseigné	125	<input type="text"/>
6 mois à moins de 1 an	123	<input type="text"/>			

Nombre de mesures qui ont pris fin par :

Mainlevée du JI	126	<input type="text"/>	Décision juridiction jugement	130	<input type="text"/>
Mise en détention provisoire	127	<input type="text"/>	Autre	131	<input type="text"/>
ORTC sans maintien	128	<input type="text"/>	Non renseigné	132	<input type="text"/>
Non-lieu	129	<input type="text"/>			

Dans le cas d'une décision de la juridiction de jugement, nombre de décisions comportant :

Une peine d'emprisonnement ferme	133	<input type="text"/>
dont la peine ferme est:		
supérieure à la détention provisoire	134	<input type="text"/>
égale à la détention provisoire	135	<input type="text"/>
inférieure à la détention provisoire	136	<input type="text"/>
sans détention provisoire	137	<input type="text"/>
Une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis simple	138	<input type="text"/>
dont précédée d'une détention provisoire	139	<input type="text"/>
Une peine d'emprisonnement assortie en partie d'un sursis simple	140	<input type="text"/>
dont la peine ferme est:		
supérieure à la détention provisoire	141	<input type="text"/>
égale à la détention provisoire	142	<input type="text"/>
inférieure à la détention provisoire	143	<input type="text"/>
sans détention provisoire	144	<input type="text"/>

Une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis mise à l'épreuve	145	<input type="text"/>
dont précédée d'une détention provisoire	146	<input type="text"/>
Une peine d'emprisonnement assortie en partie d'un sursis avec mise à l'épreuve	147	<input type="text"/>
dont la peine ferme est:		
supérieure à la détention provisoire	148	<input type="text"/>
égale à la détention provisoire	149	<input type="text"/>
inférieure à la détention provisoire	150	<input type="text"/>
sans détention provisoire	151	<input type="text"/>
Un travail d'intérêt général	152	<input type="text"/>
peine principale	153	<input type="text"/>
sursis mise à l'épreuve	154	<input type="text"/>
Une autre peine de substitution	155	<input type="text"/>
Un ajournement mise à l'épreuve	156	<input type="text"/>
Une relaxe ou un acquittement	157	<input type="text"/>
Une amende	158	<input type="text"/>
Autre, y compris les mesures éducatives	159	<input type="text"/>
Non renseigné	160	<input type="text"/>

Etabli par M :

Téléphone :

Télécopie :

**ETAT STATISTIQUE RECAPITULATIF
DE L'ACTIVITE DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES POUR 2003**

A - Informations concernant le service

Nom de l'association ou du bureau	
Président de l'association	
Responsable de l'aide aux victimes	
Date du début de l'activité d'aide aux victimes	
Adresse du siège	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse de la permanence principale (si elle est différente du siège)	

Permanences au(x) TGI de :
(inscrire les noms des TGI)

	oui	non
- dans le cadre de toutes les audiences correctionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- uniquement dans le cadre des comparutions immédiates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permanences dans un commissariat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permanences dans un hôpital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permanences dans une MJD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permanences dans une (des) commune(s) extérieure(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, nombre de communes bénéficiaires	<input type="checkbox"/>	

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SERVICE

Salariés :

Nom et prénom			
TOTAL			

* *qualification professionnelle* :

- 1 - juristes
- 2 - travailleurs sociaux
- 3 - psychologues
- 4 - autres (stagiaires, CES,...)

Bénévoles :

Nom et prénom				
TOTAL				

* *statut* :

- 1 - en activité
- 2 - en retraite
- 3 - autre

NB : ne sont pas pris en compte les salariés et bénévoles qui interviennent uniquement en médiation.

LES FINANCEMENTS

SOURCE DE LA SUBVENTION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT OBTENU
ETAT		
JUSTICE		
AUTRES MINISTERES (précisez)		
REGION		
DEPARTEMENT		
COMMUNES (hors politique de la ville)		
AUTRES (communautés urbaines, de communes, district)		
CONTRAT DE VILLE (par Etat + collectivités)		
CONTRAT ACTION PREVENTION (par Etat + collectivités)		

COTISATIONS		
-------------	--	--

DONS		
------	--	--

TOTAL		
--------------	--	--

B - Informations portant sur la population ayant été en contact avec le service pour la première fois, au cours de l'année 2003

1 - Les saisines

11 - Mode de saisine du service

(premier contact d'une victime pour une ou plusieurs affaires)

11.01 - par téléphone

11.02 - par courrier

11.03 - par visite à la permanence principale

11.04 - par visite dans une autre permanence

(si hors permanence principale)

11.042 - au commissariat

11.043 - à l'hôpital

11.044 - dans un quartier

11.045 - dans une commune extérieure

11.046 - dans un autre lieu

11.05 - autres

11.06 - Nombre total de saisines

12 - Origine de la saisine

Les personnes ont été orientées vers le service par :

12.01 - le palais de justice

12.1a - le Procureur de la République (art. 41 du CPP)

12.02 - la gendarmerie

12.03 - la police

12.04 - la mairie

12.05 - un service social

12.06 - une structure hospitalière

12.07 - le corps médical (hors structure hospitalière)	
12.08 - un autre service d'aide aux victimes	
12.09 - une autre association	
12.10 - une relation personnelle	
12.11 - le ministère de la justice (service de l'accès au Droit et à la Justice et de la Politique de la ville)	
12.12 - l'INAVEM	
12.13 - la publicité, les médias	
12.14 - autres	
12.15 - non déclarée	
12.16 - Total	(identique à 11.06)

13 - Faits à l'origine de la saisine

13.01 - affaires ressortant du domaine pénal (faits susceptibles de faire l'objet de poursuites pénales)	
13.02 - affaires ressortant du domaine civil uniquement	
13.03 - Total	(identique à 11.06 et 12.16)

14 - Traitement des saisines pour les affaires ressortant du pénal

14.01 - nombre de saisines suivies d'une orientation, le service se dessaisissant totalement au profit de tiers	
14.02 - nombre de saisines suivies d'une aide immédiate et ponctuelle	
14.03 - nombre de saisines ayant donné lieu à un suivi	
14.04 - autres	
14.05 - Total	(identique à 13.01)

2 - Le suivi (uniquement pour les affaires ressortant du domaine pénal : cf. 14.03)

21 - Volume d'activité

21.01 - dossiers en cours au 31 décembre 2002

21.02 - dossiers ouverts pendant l'année 2003

(identique) 14.03)

21.03 - nombre total de dossiers suivis au cours de l'année 2003

21.04 - dossiers en cours au 31 décembre de l'année 2003

Le nombre total de dossiers suivis au cours de l'année 2003 (21.03) est composé du nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2002 (21.01) + le nombre de dossiers ouverts pendant l'année 2003 ayant donné lieu à un suivi (21.02 ou 14.03).

22 - Diligences effectuées au cours du suivi par le service, dans les dossiers ouverts pendant l'année 2003, en relais avec :

22.01 - la police

22.02 - la gendarmerie

22.03 - la juridiction (sauf la CIVI)

22.04 - la CIVI

22.05 - un avocat

22.06 - un huissier de justice

22.07 - une mairie (hors 22.08)

22.08 - des services ou organismes sociaux

22.09 - la sécurité sociale, la CAF,...

22.10 - des organismes de logement, d'hébergement

22.11 - des services médicaux

22.12 - des services psychiatriques ou psychologiques

22.13 - d'autres services d'aide aux victimes

22.14 - les assurances, le fonds de garantie

22.15 - autres

22.16 - Total

Plusieurs types de relais étant parfois nécessaires pour une même victime, ce total peut dépasser le nombre de dossiers ouverts pendant l'année 2003 (21.02 ou 14.03).

23 - Qualification pénale des faits ayant donné lieu à un suivi pour les dossiers ouverts pendant l'année 2003 (21.02). Il convient de ne retenir qu'une seule qualification pénale

	Ancienneté des faits au moment du premier contact				
23.01 meurtres, assassinat					
23.02 viol et autres agressions sexuelles					
23.03 coups et blessures volontaires					
23.04 homicide involontaire, blessures volontaires					
23.05 abandon de famille					
23.06 non représentation d'enfant					
23.07 menaces, injures					
23.08 autres					
23.09 vol simple ou vol aggravé					
23.10 destruction, dégradation					
23.11 abus de confiance, escroquerie					
23.12 utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement (chèques, cartes bleues volées...)					
23.13 autres					
23.14 dommage corporel					
23.15 dommage matériel					
23.16 dommage corporel et matériel					
23.17 infraction au droit du travail (autre qu'accident du travail)					
23.18 infraction économique					
23.19 infraction au droit de l'environnement					
23.20 autres infractions					
23.21 TOTAL					

Ce total doit être au nombre de dossiers ouverts pendant l'année 2003 (21.02) donc au nombre d'affaires ressortant du domaine pénal et ayant donné lieu à un suivi (14.03).

24 - Nature de l'aide fournie par le service

Nombre de victimes ayant bénéficié de :

24.01 - accompagnement information au long de la procédure

24.02 - soutien psychologique (par un professionnel de la santé mentale)

24.03 - prêt financier d'urgence

24.04 - autres

24.05 - Total

Une victime pouvant avoir besoin de plusieurs formes d'aide, ce total peut dépasser le nombre de dossiers ouverts pendant l'année 2003 (1.02 ou 14.03)

Etabli par M :

Téléphone :

Télécopie :